

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE

**Du mercredi 5 juin à 8H30 au vendredi 5 juillet 2019 à 17H30**

Par arrêté n° A 19/2019 du 14 mai 2019, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bourg-la-Reine.

La modification n° 1 du PLU de la commune de Bourg-la-Reine a notamment pour objets de préserver les zones pavillonnaires en modifiant les règles d'emprise au sol dans la zone UE, d'adapter l'article 12 du règlement pour mettre en compatibilité le PLU avec le PDUIF, de prendre en compte les préconisations du SAGE de la Bièvre, de corriger des erreurs matérielles et d'apporter des précisions rédactionnelles dans le règlement.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 5 juin à 08h30 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h30**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur chimiste à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 5 juin à 08h30 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- en Mairie - 6 boulevard Carnot 92340 BOURG-LA-REINE - les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 12h ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Bourg-la-Reine ([www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris ([www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr)) ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie de Bourg-la-Reine.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 5 juin à 08h30 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en Mairie de Bourg-la-Reine aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [modification-plu-bourg-la-reine@enquetepublique.net](mailto:modification-plu-bourg-la-reine@enquetepublique.net) ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bourg-la-Reine - Madame la commissaire enquêteur - Modification n° 1 du PLU - 6 boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE ou déposé en Mairie dans une boîte dédiée.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mercredi 5 juin à 08h30 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ou dans la boîte dédiée en Mairie ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables en Mairie de Bourg-la-Reine du lundi au samedi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Bourg-la-Reine pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 12 juin de 13h30 à 17h30 ;**
- **Lundi 17 juin de 8h30 à 12h ;**
- **Samedi 22 juin de 9h à 12h ;**
- **Vendredi 5 juillet de 13h30 à 17h30.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme de Bourg-la-Reine - 9 boulevard Carnot - aux jours et horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 19/2019.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- à la Direction de l'Urbanisme de Bourg-la-Reine aux jours et heures habituels d'ouverture du service ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Bourg-la-Reine [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr) ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris [www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr) et
- sur le site internet <http://modification-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 1 du PLU de la commune de Bourg-la-Reine, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président  
Jean-Didier BERGER**